

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

<u>Nombre de</u> <u>Conseillers</u>	
En exercice	15
Présents	14
Votants	14
Absents	1
Pouvoirs	0

Étaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, C.PARDO, S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU

F.MALARD

Date de convocation : 11 mai 2023

Secrétaire de séance : S.AMOURIQ

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX
Délibération N°30/2023

Monsieur le Maire rappelle que de l'entretien des chemins communaux par fauchage et débroussaillage est entre autres assuré par Monsieur Laurent REVERDY.

La convention actuelle date du 28 novembre 2016.

Afin de mettre à jour les conditions entre les deux parties une réactualisation est nécessaire.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Accepte de conclure une convention avec Monsieur Laurent REVERDY et autorise le Maire à la signer.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 24.10.2023



Le Maire,
C.SAVOY
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX

Date de transmission de l'acte : 24/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 24/05/2023

Numéro de l'acte : 30-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230523-30-2023-DE

Date de décision : 23/05/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie